

A l'attention de
Novacyl, groupe SEQENS

Date
Décembre 2022

Référence
FRNVCRY008-R3.V2

SALAISE-SUR-SANNE (38) DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PROJET PARACETAMOL PARTIE III : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT



QSSE Temp015 Rev F



SOMMAIRE GENERAL

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

PARTIE I	:	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
PARTIE II	:	PRESENTATION - SITUATION ADMINISTRATIVE
PARTIE III	:	RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT
PARTIE IV	:	ETUDE D'IMPACT
PARTIE V	:	RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS
PARTIE VI	:	ETUDE DES DANGERS

Ces différentes parties sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.

Un sommaire détaillé est présenté au début de chacune des parties.

Les annexes de chaque partie sont présentées dans le sommaire détaillé et fournies à la fin de chaque partie.

SOMMAIRE

1.	CARACTERISTIQUES ET LOCALISATION DU PROJET	1
2.	ETAT DE REFERENCE ET ENJEUX	3
2.1	Synthèse de l'état de référence et des enjeux	3
2.2	Evolution du scénario de référence en l'absence de mise en œuvre du projet	7
3.	INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATIONS	8
4.	DESCRIPTION DES RAISONS DES CHOIX EFFECTUES ET DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES EXAMINEES	12
4.1	Choix d'implantation	12
4.2	Solutions de substitution envisagées	12
5.	REMISE EN ETAT DU SITE	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation du site Novacyl de Roussillon (Limites actuelles du site).....	1
Figure 2 : Zonage des PLU de Salaise-sur-Sanne, Roussillon et Le Péage de Roussillon à proximité de la plateforme chimique	2

1. CARACTERISTIQUES ET LOCALISATION DU PROJET

1.1 Caractéristiques du projet

Le projet consiste en la création d'une nouvelle unité de production de paracétamol.

Les produits utilisés pour obtenir le paracétamol seront le para-amino-phénol, l'anhydride acétique et l'acide acétique ainsi que toutes les utilités nécessaires, disponibles sur la plateforme (vapeur, azote, etc.), ou générées par l'atelier (eau de refroidissement).

Le procédé retenu permet de limiter la génération d'effluent aqueux et l'emprunte carbone par de faibles consommations de vapeurs.

La présence sur site d'anhydride acétique (produit toxique classé sous la rubrique 4120-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et de para-amino-phénol (produit dangereux pour l'environnement classé sous la rubrique 4510 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dans le cadre de la production de paracétamol fera passer l'établissement au régime Seveso seuil haut (il est actuellement classé Seveso seuil bas).

Pour cette raison, le dossier de demande d'autorisation environnementale élaboré pour le projet est soumis à la procédure d'évaluation environnementale et doit contenir une étude d'impact, dont cette partie constitue le résumé non technique.

1.2 Localisation

Le site Novacyl concerné par le projet se trouve à environ 20 km au sud de Vienne, sur la plateforme chimique de Roussillon (38), en rive gauche du Rhône et de son canal.

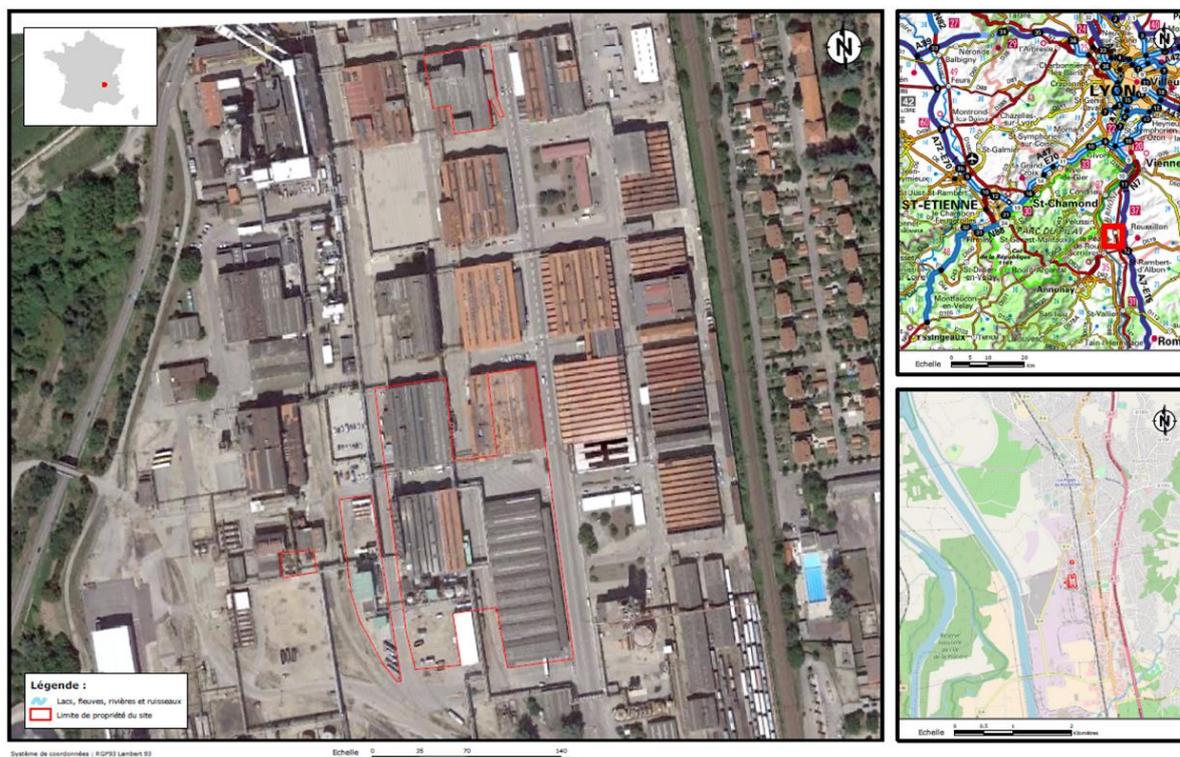


Figure 1 : Plan de situation du site Novacyl de Roussillon (Limites actuelles du site)

Le voisinage immédiat de la plateforme chimique est composé :

- Au nord : de la rue Gaston Monmousseau (accès à la plateforme), d'habitations puis du centre-bourg du Péage de Roussillon ;
- A l'est : d'une voie ferrée puis d'habitations, d'équipements sportifs et de l'autoroute A7 ;
- Au sud : de la zone industrialo-portuaire, de la RD51, de petites et moyennes entreprises et industries puis de champs ;
- A l'ouest : de la RD4, d'une carrière puis du Rhône et de l'île de la Platière.

Les nouvelles installations seront implantées sur les parcelles cadastrales suivantes (Tableau 1) :

Tableau 1 : Parcelles concernées par le projet

Parcelle	Commune	Commentaire
BV 0012	Roussillon	Bâtiment Procédé
AD 0481	Salaise-sur-Sanne	Reste du site

Novacyl sera propriétaire des parcelles concernées par le projet lors de sa mise en œuvre.

Les installations Novacyl sont situées en zone UY des plans locaux d'urbanisme (PLU) de Salaise-sur-Sanne et Roussillon, réservée aux activités économiques et en particulier aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le projet est donc compatible avec l'usage des sols prévu dans le PLU.

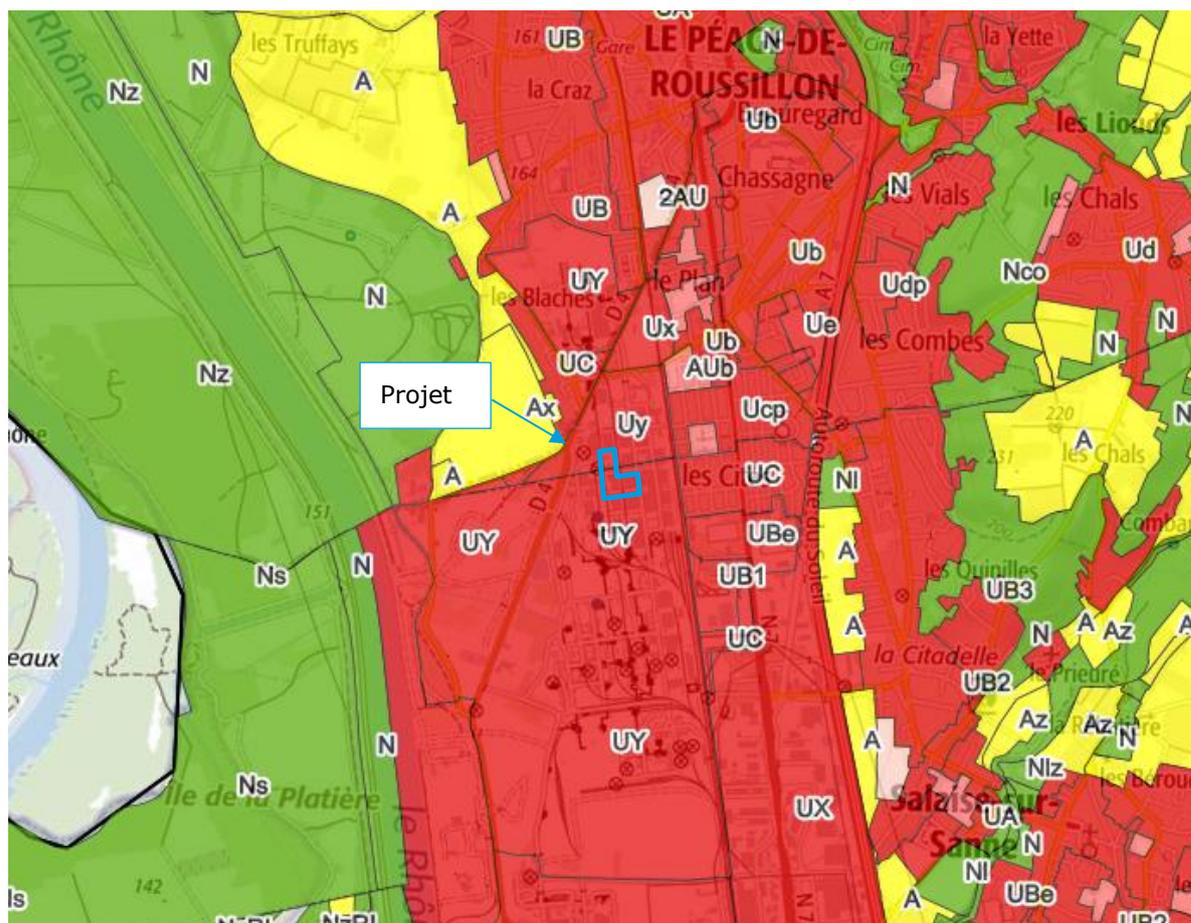


Figure 2 : Zonage des PLU de Salaise-sur-Sanne, Roussillon et Le Péage de Roussillon à proximité de la plateforme chimique (Source : PLU)

2. ETAT DE REFERENCE ET ENJEUX

2.1 Synthèse de l'état de référence et des enjeux

Une synthèse des enjeux identifiés lors de l'analyse de l'état initial est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Synthèse des enjeux liés au contexte environnemental du site de Roussillon

Thèmes environnementaux		Description de l'enjeu	Niveau d'enjeu
Géographie/ implantation	Sites et paysages	<p>Au confluent de l'Isère, du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme, la vallée du Rhône entre Vienne et Tournon est totalement dédiée au transport : autoroute A7, nationales 7 et 86, TGV. De ce fait, elle constitue quasiment un continuum urbain : les villages s'étendent dans la plaine ou sur les coteaux, les services s'installent le long des axes routiers, l'agriculture s'intensifie (caves, coopératives, cultures sous serres...).</p> <p>Le projet est implanté au cœur de la plateforme chimique de Roussillon, secteur dédié aux activités industrielles et chimiques depuis le début du XX^e siècle.</p>	Faible
	Urbanisme, réseaux et servitudes	<p>La plateforme chimique de Roussillon existe depuis plusieurs décennies, et fait ainsi partie intégrante des documents de planification, notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU) de Salaise-sur-Sanne et de Roussillon. Ces derniers prennent donc en compte le fonctionnement de la plateforme en matière d'urbanisme, de réseaux et de servitudes.</p>	Faible
Milieux physiques	Hydrographie, hydrologie	<p>Plusieurs cours d'eau sont recensés à proximité du projet, et notamment le Rhône. Si la commune de Salaise-sur-Sanne est soumise un plan de prévention du risque inondation, le site d'implantation du projet se trouve en dehors du périmètre de ce plan.</p>	Modéré
	Qualité des eaux	<p>La plateforme chimique de Roussillon est un espace entier organisé autour de l'industrie chimique, ce qui lui permet de bénéficier d'installations de prévention des pollutions à échelle de la plateforme dans son ensemble (impermeabilisation, caniveaux, etc.).</p> <p>La proximité immédiate avec le Rhône et le déversement de certains flux aqueux (après traitement) dans ce dernier représentent toutefois des points d'attention. Des incidents sur la plateforme chimique de Roussillon ont déjà conduit par le passé à une pollution du Rhône.</p>	Fort

Thèmes environnementaux		Description de l'enjeu	Niveau d'enjeu
	Géologie et hydrogéologie	La plateforme chimique de Roussillon est située dans la plaine alluviale du Rhône. Elle n'est pas concernée par le risque de mouvement de terrain et le risque sismique y est faible.	Faible
	Climat	Le climat au niveau de la plateforme chimique de Roussillon de type « semi-continentale » (avec des influences potentielles des climats montagnard et méditerranéen). Les étés y sont chauds et les hivers rudes, avec un grand nombre de jours de gel. La pluviométrie annuelle est relativement élevée, notamment en été avec des épisodes à caractère orageux.	Faible
	Air, odeurs	L'analyse de qualité de l'air aux abords de la plateforme chimique de Roussillon ne fait état d'aucune dégradation notable de la qualité de l'air, à l'exception des oxydes d'azote à proximité de l'autoroute A7 qui dépassaient pendant plusieurs années les seuils annuels. S'agissant des odeurs, les installations présentes sur la plateforme sont source d'odeurs compte tenu des activités industrielles réalisées.	Modéré
Milieux naturels	Faune, flore et habitats	Même si la plateforme chimique de Roussillon présente en son sein, au regard de ses activités, peu d'enjeux de protection de la faune, de la flore et des habitats ; elle n'en demeure pas moins à proximité de nombreux espaces naturels, notamment au niveau de l'Île de la platière (plusieurs ZNIEFF et zones Natura 2000, entre autres). Un diagnostic biodiversité a été réalisé à l'emplacement de la future unité et a confirmé l'absence d'enjeux biodiversité au droit du projet.	Faible
Activités humaines	Habitats et urbanisme	La plateforme chimique de Roussillon existe depuis plusieurs décennies, et fait ainsi partie intégrante des documents de planification, notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU) de Salaise-sur-Sanne et de Roussillon. Ces derniers prennent donc en compte le fonctionnement de la plateforme en matière d'urbanisme. Le projet sera par ailleurs situé au centre de la plateforme. La présence de ces habitations proches ainsi que le nombre important d'établissements recevant du public (notamment des établissements scolaires) représentent toutefois un enjeu à considérer.	Modéré

Thèmes environnementaux		Description de l'enjeu	Niveau d'enjeu
	Activités économiques, industrielles	La plateforme chimique de Roussillon est un espace d'activités économiques et industrielles de grande ampleur.	Faible
	Activités touristiques/ loisirs	La plateforme chimique de Roussillon constitue un espace clos, qui sépare ainsi de manière nette les activités industrielles des autres activités à l'extérieur du périmètre, notamment les activités touristiques et de loisirs. Ces dernières sont relativement nombreuses : espaces naturels et touristiques et présence de plusieurs installations sportives et de loisirs à proximité.	Modéré
	Activités agricoles	La plateforme chimique de Roussillon est située dans un espace en bordure d'agglomération à proximité duquel sont présentes des parcelles agricoles correspondant à divers types de cultures, avec une dominante céréalière et maraichère. Il n'y a cependant pas d'activité agricole sur la plateforme de Roussillon et donc à l'emplacement du projet.	Faible
	Trafic	Le site d'implantation du projet est à proximité de deux axes de circulation important, notamment l'autoroute A7 (environ 76 000 véhicules par jour). Des axes de circulation annexes sont présents aux abords du site d'implantation du projet (D4) et sont notamment utilisés pour l'accès à la plateforme. La circulation à l'intérieur de la plateforme est strictement réglementée (accès unique et filtration) et des dispositifs de protection contre les heurts sont installés.	Modéré
	Ambiance sonore	La plateforme de Roussillon constitue un environnement bruyant du fait des activités industrielles réalisées et de sa proximité avec plusieurs axes de circulation (routes et voie ferrée). Le terrain concerné par le projet est toutefois situé au cœur de la plateforme est donc à distance de ses limites.	Modéré
	Vibrations	La plateforme chimique n'est pas à l'origine de vibration importante	Faible
	Patrimoine culturel, archéologie	La plateforme chimique de Roussillon, et <i>a fortiori</i> le site d'implantation du projet, sont situés à bonne distance d'éléments de patrimoine culturel et historique. Le projet n'est pas situé dans une zone de présomption de prescription archéologique ni dans les dossiers d'aménagement qui peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive définie par le code du patrimoine.	Faible

Thèmes environnementaux		Description de l'enjeu	Niveau d'enjeux
	Biens matériels	Le site n'est traversé ni par un axe de communication majeur ni par une ligne électrique (aérienne ou enterrée). Les voies de communication, les habitations et espaces de loisirs appartenant à des particuliers et à des collectivités territoriales et situés en bordure de la plateforme doivent cependant faire l'objet d'une attention particulière. Les différentes séparations entre le site du projet et ces habitations et espaces (distance, clôture, talus, voie ferrée) réduisent toutefois l'ampleur de l'enjeu.	Faible

2.2 Evolution du scénario de référence en l'absence de mise en œuvre du projet

En l'absence de mise en œuvre du projet, les parcelles resteraient à vocation industrielle car situées au cœur de la plateforme chimique de Roussillon.

Les constructions déjà présentes sur ces parcelles ne seraient pas réaménagées ou détruites, ou le seraient pour un autre projet industriel et le site Novacyl demeurerait donc dans sa configuration actuelle.

Concernant les différents aspects environnementaux (paysage, biodiversité, qualité de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, environnement sonore, trafic, odeurs...), et compte tenu des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues et décrites dans l'étude d'impact, l'évolution du scénario de référence serait globalement équivalente ou comparable avec et sans la mise en œuvre du projet.

3. INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATIONS

La synthèse des impacts du projet tenant compte des mesures d'évitement, réduction et de compensation mises en œuvre est présentée dans le Tableau 3 : Synthèse des impacts résiduels du projet.

Tableau 3 : Synthèse des impacts résiduels du projet

Compartiments environnementaux		Description de l'impact résiduel	Type d'impact	Niveau d'impact
Géographie / implantation	Sites et paysages	Les nouvelles installations s'inséreront dans un paysage industriel ne seront pas visibles depuis l'extérieur de la plateforme chimique de Roussillon.	Direct, permanent	Négligeable
Milieux physiques	Hydrographie, hydrologie et qualité des eaux	<p>Le procédé de synthèse du paracétamol mis en œuvre dans les installations projetées ne génère pas d'effluents aqueux à l'exception des effluents issus de la colonne d'abattage et des opérations de nettoyage des équipements et des locaux.</p> <p>L'imperméabilisation partielle d'environ 8 000 m² de surface actuellement gravillonnée ainsi que l'ajout de sanitaires et points d'eau dans les nouveaux vestiaires augmenteront légèrement les volumes rejetés d'eau pluviales et d'eau usées vers les canaux de la plateforme de Roussillon dans des proportions qui restent cependant faible au regard des rejets de la plateforme. Les eaux usées seront traitées avant rejet dans le milieu naturel. D'après les calculs réalisés et compte tenu de l'état actuel des connaissances et des critères de référence admis, les risques sanitaires et l'impact environnemental attribuables aux rejets liquides sur les paramètres DCO, MES, DBO5, température et pH considérant une dérogation des valeurs limites d'émission pour certains de ces paramètres, sont jugés « non préoccupants ».</p> <p>La demande de dérogation est présentée en annexe 1.</p>	Direct, permanent	Faible
	Sol et sous-sol	Les travaux de terrassement se traduiront par une excavation partielle et localisée des strates géologiques pour la réalisation des fondations au droit de l'intégralité du projet.	Direct, permanent	Négligeable

		La mise sur rétention des produits liquides susceptibles de causer une pollution des sols et la mise en place d'une dalle béton étanche réduiront les risques de pollution des sols et sous-sol.		
	Climat	<p>Les procédés de fabrication mis en œuvre dans le cadre du projet ne sont pas directement source d'émissions de GES.</p> <p>Le projet a en revanche une incidence indirecte négative sur le climat par l'intermédiaire des consommations de carburants associées au trafic supplémentaire qu'il génère.</p> <p>Le projet permet cependant de relocaliser en France la production d'un principe actif qui n'était plus produit en Europe depuis 2008, ce qui diminue les émissions de GES liées aux transports intercontinentaux de principe actif.</p>	Permanent, indirect	Faible
	Consommation des ressources, énergie	<p>Le projet Paracétamol se traduira par une augmentation importante de la puissance électrique nécessaires aux installations Novacyl. L'augmentation de la consommation de vapeur et d'air comprimé sera également significative.</p> <p>Ces utilités sont actuellement déjà disponibles sur la plateforme de Roussillon.</p>	Permanent, direct	Faible
	Air, odeurs	<p>Les émissions supplémentaires de COV liées au projet sont faibles (environ 4%) au regard des rejets canalisés actuels de COV du site et très faibles (< 0,5%) au regard des émissions actuellement observées sur la plateforme de Roussillon.</p> <p>Le projet ne générera aucune émission diffuse de COV du fait du raccordement de tous les équipements (événets, etc.) à la colonne d'abatage.</p> <p>Les modélisations de dispersion d'acide acétique ont montré que la concentration maximale attendue hors de la plateforme est inférieure d'au moins un ordre de grandeur au seuil olfactif le plus contraignant ; l'odeur d'acide acétique ne sera donc pas perceptible à l'extérieur de la plateforme de Roussillon.</p>	Permanent, direct	Faible

Milieus naturels	Faune, flore et habitats	La biodiversité est déjà extrêmement réduite, voire inexistante, sur les parcelles concernées par le projet ; celui-ci aura donc un impact très limité sur la faune et la flore, ainsi que sur les sites naturels.	Direct et indirect, temporaire et permanent	Négligeable
Activités humaines	Santé humaine	D'après l'ERS, les émissions du projet Paracétamol ne conduisent pas à des risques considérés comme « préoccupants » sur la santé humaine selon la méthodologie en vigueur.	Permanent, direct	Négligeable
	Occupation des sols et activités	Le projet ne modifie pas l'occupation des sols. Il ne réduira pas la surface des espaces agricoles.	Permanent, direct	Nul
	Trafic	L'exploitation de l'unité se traduira par une augmentation du trafic routier (VL et PL) inférieure à 1%, quel que soit l'axe considéré. En phase chantier, le trafic attendu est de 25 PL/jour en moyenne (45 PL/jour en pic).	Permanent et temporaire, direct	Négligeable à faible
	Ambiance sonore et vibrations	Le projet impliquera la présence de quelques équipements bruyants, notamment la nouvelle TAR, le broyeur et le ventilateur de la CTA. Le broyeur sera cependant situé dans un bâtiment fermé et le ventilateur de la CTA sera équipé d'un dispositif anti-bruit.	Permanent, direct	Négligeable à nul
	Patrimoine culturel, archéologie	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection de monuments historique classé ou inscrit, ni dans une ZPPA. Les parcelles concernées par le projet sont par ailleurs aménagées depuis le début du XX ^{ème} siècle.	Permanent, direct	Nul
	Biens matériels	Les axes de communication à proximité de la plateforme sont adaptés au trafic projeté. La STEP TREFLE est également en capacité de traiter les effluents aqueux générés par le projet.	Permanent, indirect	Négligeable
	Déchets	Le projet augmentera significativement la quantité de déchets générés par les activités de Novacyl. Ceux-ci seront enlevés et traités par des prestataires agréés. Des BSD seront systématiquement émis afin de suivre et contrôler le bon traitement des déchets.	Permanent et temporaire, direct	Faible
Effets cumulés	Les émissions de COV cumulées des projets Paracétamol et Thor resteront faibles au regard des émissions au niveau de la plateforme chimique	Permanent, direct	Faible	

	Le trafic lié au projet de RHONAPORT pourra se cumuler au trafic généré par le projet Paracétamol sur le tronçon de la D51 et N7 menant à l'autoroute A7.	Permanent, indirect	Faible
Effets cumulés	Les émissions de COV cumulées des projets Paracétamol et Thor resteront faibles au regard des émissions au niveau de la plateforme chimique	Permanent, direct	Faible
	Le trafic lié au projet de RHONAPORT pourra se cumuler au trafic généré par le projet Paracétamol sur le tronçon de la D51 et N7 menant à l'autoroute A7.	Permanent, indirect	Faible

4. DESCRIPTION DES RAISONS DES CHOIX EFFECTUES ET DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES EXAMINEES

4.1 Choix d'implantation

Le choix du groupe Seqens de développer une unité de synthèse de paracétamol en Europe est directement lié aux opportunités de développement découlant du retour d'expérience de la pandémie de COVID 19 et rendues possibles par le plan de relance national en France.

L'épidémie de Coronavirus débutée en Décembre 2019 a en effet mis en évidence la dépendance de la France en ce qui concerne l'approvisionnement de certains principes actifs pharmaceutiques jugés essentiels. Parmi eux, figurent le Paracétamol dont la dernière production européenne à l'usine de Roussillon a été stoppée en 2008.

La filiale du groupe Seqens dédiée à la synthèse des principes actifs pharmaceutique est Novacyl qui possède 2 implantations : Saint Fons et Roussillon. Le choix du groupe Seqens de la localisation du projet sur la plateforme de Roussillon correspond à une continuité des activités historiques de la plateforme (la dernière unité européenne de Paracétamol ayant fermé en 2008 sur la plateforme de Roussillon) et la possibilité de mutualisation des utilités avec OSIRIS (gestionnaire de la plateforme).

De plus, l'implantation de l'unité en extension d'un site existant, au sein d'une plateforme chimique et sur des parcelles réhabilitées à vocation d'activités industrielles permet un moindre impact environnemental du fait de l'évitement de la consommation de terrains « naturels » par rapport à une implantation sur un site nouveau.

4.2 Solutions de substitution envisagées

La nouvelle unité de production de Paracétamol fera appel à un nouveau procédé de synthèse plus efficace avec une empreinte environnementale moindre, notamment en ce qui concerne la consommation de ressource en eau. Ce choix de technologie résulte directement d'une volonté forte de réduire l'impact environnemental du projet.

5. REMISE EN ETAT DU SITE

Novacyl n'a pas prévu à ce jour l'arrêt de l'exploitation sur le site de Roussillon. Les travaux de remise en état du site ne sont donc pas déterminés précisément : l'ensemble des installations serait démonté et le site nettoyé, conformément à la réglementation en vigueur et en fonction de l'usage futur du site, et pour supprimer notamment les risques d'incendie et d'explosion.

En cas de mise à l'arrêt définitif des activités, l'exploitant informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Les produits stockés, et notamment les produits dangereux, seront évacués ou éliminés, de même que les déchets présents sur le site. Les équipements tels que les chaudières et les postes de charge des batteries seront mis en sécurité. Les utilités (eau, électricité, gaz) seront coupées.

Une étude environnementale sera réalisée et un plan de gestion sera mis en œuvre en cas d'impact avéré.

Le site sera clôturé et interdit d'accès, notamment les installations pouvant présenter un risque pour la sécurité des personnes.

Tous les documents, études, rapports relatifs à la mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au Préfet.

L'usage futur envisagé pour le site est un type d'usage futur industriel.

Tous les produits non utilisés sur le site (matières premières, produits finis, produits d'entretien, produits contenus dans des cuves de procédé) seraient également évacués vers les fournisseurs, des clients ou des filières d'élimination selon leur nature.

Les différentes cuves existantes sur le site seraient vidangées et nettoyées. Les sous-produits seraient considérés comme des déchets et traités selon leur nature.

Il est à noter que Novacyl dispose des réserves financières suffisantes pour effectuer en temps voulu les études nécessaires à la remise en état du site, à savoir un diagnostic de pollution préalable, ainsi que les travaux de sécurisation et de réhabilitation du site qui pourraient s'avérer nécessaires.

Par ailleurs, Novacyl est soumis à constitution de garanties financières pour l'exploitation du site de la plateforme chimique de Roussillon. Le montant et les modalités de constitution de ces garanties financières sont présentés dans la partie Présentation générale du dossier de demande d'autorisation environnementale.

ANNEXE 1

DEMANDE DE DEROGATION IED (RESUME NON-TECHNIQUE)

A l'attention de
NOVACYL

Date
Décembre 2022

Référence
FRNVCRY008-R9.V1

SALAISE-SUR-SANNE (38) DEMANDE DE DEROGATION IED



SALAISE-SUR-SANNE (38)

DEMANDE DE DEROGATION IED

Référence **FRNVCRY002-R9.V1**
Version **V1**
Date **07/12/2022**
Rédacteur **Hélène Salles**
Vérificateur **Frédérique Yackowlew**
Approbateur **Christian Blangis**

Rédacteur :	
Vérificateur :	
Approbateur :	

Ramboll a rédigé ce document à la demande du client et pour répondre aux objectifs qui y sont précisés. Le présent document et ceux qui l'accompagnent ont pour seul destinataire le client. Ils ne peuvent être utilisés, ni divulgués à toute autre personne, en partie ou dans leur intégralité, sans l'autorisation écrite expresse préalable de Ramboll. Ramboll ne reconnaît aucune responsabilité envers un tiers et ne saurait être tenu responsable des pertes, dommages ou frais occasionnés de quelque nature que ce soit qui seraient dus à l'interprétation par ce tiers des informations contenues dans le présent document.

Révision du Document

Révision	Date	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Description
V1	07/12/2022	HSA	FYA	CBL	Version originale
Contact client Directeur de projet		Frédérique Yackowlew fyackowlew@ramboll.com Tél : +33 4 42 90 74 96			
Ramboll France SAS 155, rue Louis de Broglie, Immeuble le Cézanne 13100 AIX-EN-PROVENCE Tel : +33 (0)4 42 90 74 96 Fax : +33 (0)4 42 90 71 58				SAS au capital de 38 115 € Représentant Légal : Guy Lewis RCS AIX-EN-PROVENCE 2002 B 1288 SIRET : 443 685 029 00094 APE : 7112B	

Etablissement émetteur :
Ramboll
Immeuble Le Cézanne
155 rue Louis de Broglie
13100 Aix-en-Provence
T +33 (0)4 42 90 74 96
F +33 (0)4 42 90 71 58
www.ramboll.com

SOMMAIRE

RESUME NON-TECHNIQUE

4

ANNEXES

Annexe 1

Fiche d'acceptation des effluents

Annexe 2

Convention de déversement

RESUME NON-TECHNIQUE

Novacyl sollicite une dérogation au titre de l'article R. 515-68 du Code de l'Environnement sur la NEA-MTD pour les rejets liquides en DCO (Demande Chimique en Oxygène), vers le canal 3.2P de la plateforme chimique de Roussillon pour son établissement de Salaise-sur-Sanne.

L'arrêté préfectoral du site actuellement en vigueur fixe une Valeur Limite d'Emission de 25 000 mg/L pour ce paramètre au canal 3.2P (effluents faisant ensuite l'objet d'un traitement par la station d'épuration de la plateforme chimique de Roussillon).

En application des Conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles applicables à l'industrie chimique, le niveau d'émission maximal applicable pour ce paramètre (DCO) en amont de la station d'épuration est de **837 mg/l**.

Compte-tenu de l'implantation géographique particulière (installation au sein de la plateforme chimique de Roussillon) qui implique un abattement important de la pollution lors du traitement des effluents dans la station Trèfle, Novacyl n'atteindra pas ces niveaux d'émission en amont de la station. Il convient de noter que Novacyl met déjà en œuvre une combinaison de techniques indiquées comme meilleures techniques disponibles dans les Conclusions sur les MTD. Malgré cela, la DCO reste supérieure au niveau NEA-MTD.

Novacyl demande donc à pouvoir bénéficier d'une dérogation pour la DCO pour les rejets vers le canal 3.2P. Il s'agit d'une demande de dérogation définitive.

Une Evaluation des Risques Sanitaires a été réalisée afin de démontrer que les risques sanitaires et l'impact environnemental attribuables aux rejets de DCO, considérant une dérogation de la VLE pour ce paramètre DCO, peuvent être jugés « non préoccupants ».

Différentes solutions ont été étudiées par Novacyl afin de réduire les concentrations en DCO dans les effluents liquides comme détaillé dans la présente demande de dérogation. Toutefois, le coût des techniques envisagé apparaît disproportionné au regard du bénéfice environnemental attendu.

Aussi, **Novacyl demande donc à pouvoir bénéficier d'une dérogation et souhaite fixer la VLE à 45 000 mg/l pour la DCO en amont de la station Trèfle de la plateforme.**